

FAQ

Les indicateurs alternatifs de richesses

Qu'est-ce qu'un « indicateur » ?

Un indicateur est une information (le plus souvent quantitative et chiffrée, mais elle peut aussi être qualitative) qui nous éclaire sur une situation, une problématique que nous cherchons à cerner ou sur laquelle nous désirons agir. Outils de connaissance, ils constituent des « boussoles » pour orienter nos actions et nos politiques. Toutefois, un indicateur n'est pas une donnée en soi, mais bien une lecture possible de la « réalité ». Ainsi les indicateurs ne peuvent nous montrer que ce que nous leur demandons d'éclairer. Tout indicateur est une construction et est porteur d'une vision du monde : chercher à mesurer tels objets plutôt qu'un autre n'est pas neutre, pas plus que les critères, les données et les méthodes pour construire un tel outil. En outre, les indicateurs sont des outils ayant un potentiel performatif : ils peuvent façonner notre regard, donner corps à certains objets (bien-être, chômage, etc.), nous montrent la direction à regarder et ce faisant nous indiquent sur quoi attacher de l'importance.

Qu'entendons-nous par « richesses » ?

La définition de la, ou des, richesses varie selon les personnes, mais le terme désigne globalement ce à quoi nous donnons de la valeur, et pas forcément une valeur monétaire. Ces richesses désignent une variété d'éléments, de critères, de concepts auxquels nous donnons une importance dans notre quotidien et qui influent sur notre qualité de vie et notre bien-être. Elles regroupent ce qui compte pour nous, que ce soit au niveau matériel ou immatériel, mais aussi par rapport à la satisfaction de nos besoins concrets ou spirituels.

Pourquoi parle-t-on d'indicateurs « alternatifs » de richesses ?

Lorsque que l'on parle d'indicateurs « alternatifs » de richesses, il est sous-entendu que ce sont des indicateurs alternatifs aux indicateurs économiques utilisés classiquement dans les politiques publiques. Le « PIB », agrégat économique majeur qui comptabilise l'ensemble des flux économiques et financiers sur les territoires nationaux ou communautaires et qui fut longtemps considéré comme le principal indicateur de développement par les pays occidentaux constitue la figure emblématique des limites d'une approche « économiciste » du développement. .

C'est à partir des années 80 qu'émergent les premières critiques à l'encontre de l'hégémonie du PIB comme indicateur de richesses. Ces critiques ciblent principalement le fait que le PIB ne comptabilise pas les richesses « non monétaires », ni les externalités négatives de la production de richesses, ni la façon dont elle est redistribuée en ne tenant pas compte non plus des inégalités ou écarts de richesses au sein des territoires.

Quelles sont les limites du PIB et en quoi les indicateurs alternatifs de richesses pourraient-ils les dépasser ?

Un des objectifs des indicateurs alternatifs de richesse est de répondre à la remise en cause de la pertinence du PIB comme indicateur de développement et de progrès social. Ces indicateurs doivent ainsi permettre de dépasser les limites que pose cet indicateur en élargissant la notion de richesse à des dimensions autres que monétaires. Le PIB ne permet de mesurer que la création de richesses monétaire d'un état sur une année mais ne permet pas de mesurer véritablement les conditions de cette production, les externalités (positives et négatives) générées au niveau sanitaire, social, environnemental. Le PIB ne dit rien non plus

de la qualité de vie d'un territoire, de la manière dont la richesse produite est redistribuée et investie par les Etats.

Par ailleurs, l'idée répandue que le PIB était le principal indicateur de développement et de progrès social a longtemps contribué et contribue toujours à ériger la croissance économique comme principal objectif à atteindre pour les états.

Or, la corrélation croissance et développement, et croissance et progrès, n'a rien d'évident. Les créations de richesses et de flux monétaires ne permettent rien si elles ne sont pas accompagnées d'une politique de redistribution permettant la mise en œuvre de politiques publiques justement ciblées.

La construction et l'utilisation de nouveaux indicateurs de richesses permettraient de mieux rendre compte de la manière dont se fait la redistribution de la richesse créée sur les territoires, de l'évaluer pour mieux la corriger, mais ils permettraient également d'inclure dans leur mesure un ensemble de dimensions de la vie quotidienne, exclues des critères d'évaluations d'autres agrégats économiques, en prenant en compte des critères touchant à des domaines autres qu'économiques et influant sur la qualité de vie des populations.

Quelle importance de la notion de territoires dans la mesure de ces indicateurs ?

L'utilisation de tels indicateurs permettrait de mieux identifier les besoins de ces populations, les inégalités qui les touchent, ainsi que ce qui tendrait à être amélioré dans leur quotidien et leur qualité de vie. La notion de territoire compte énormément dans la mesure des richesses. En effet, chaque territoire comporte des spécificités, des particularités qui lui sont propres. De ce fait, les conceptions de la qualité de vie et les besoins des populations ne sont pas les mêmes selon les territoires. Mesurer le bien être au niveau local permet tout d'abord au décideur local de mieux cibler les politiques publiques à lancer, de leur donner la priorité et de les construire de manière plus adaptée aux réalités des territoires grâce à tout ce que vont pouvoir exprimer les indicateurs de ces réalités. De plus, les politiques publiques à l'échelon local auront un impact plus immédiat sur le bien-être des populations et l'amélioration du bien-être des territoires entraînerait celle de l'ensemble du pays à terme.

Les indicateurs alternatifs de richesses et de bien être servent d'outils aux pouvoirs publics afin qu'ils puissent concevoir des politiques publiques adaptées aux besoins que ces indicateurs font ressortir, particulièrement sur des domaines donnés comme « prioritaires » par les populations, selon les indicateurs. Par ailleurs, l'échelon local reste le plus accessible et le plus approprié pour permettre aux citoyens de débattre collectivement de ce qui compte pour eux et de critères de bien-être et de qualités de vie commun, et construire des indicateurs les mieux adaptés à ces critères.

L'importance des indicateurs de richesses est-elle reconnue institutionnellement ?

En France, la loi SAS a été adoptée définitivement le 2 avril 2015 par le Sénat comporte un article unique visant à la prise en compte des nouveaux indicateurs de richesse dans la définition des politiques publiques.

La loi dispose que « le Gouvernement remet annuellement au Parlement (...) un rapport présentant l'évolution, sur les années passées, de nouveaux indicateurs de richesse, tels que des indicateurs d'inégalités, de qualité de vie et de développement durable, ainsi qu'une évaluation qualitative ou quantitative de l'impact des principales réformes engagées l'année précédente et l'année en cours et de celles envisagées pour l'année suivante, notamment dans le cadre des lois de finances, au regard de ces indicateurs et de l'évolution du produit intérieur brut. Ce rapport peut faire l'objet d'un débat devant le Parlement. »

Il y a donc une existence et une reconnaissance institutionnelle de ces indicateurs en France.

Existe-t-il des exemples d'indicateurs de richesses construits au niveau national et local ?

En France les principaux indicateurs « alternatifs » adoptés au niveau national sont :

- L'empreinte écologique
- L'Indice de Développement Humain (IDH)
- L'Indicateur de Santé Sociale (ISS)

Ces 3 indicateurs ont été adoptés (en plus du PIB) par l'Assemblée des Régions et un suivi annuel de la mesure de ces indicateurs est assuré par les Régions, bien que cela pose de réelles difficultés car ils ne sont pas tous aisément calculables au niveau local (qui commence à l'échelle du département). Il s'agit donc de construire des indicateurs à une échelle très locale (ville, quartier) qui puissent être comparables entre les territoires, être cohérents entre eux.

L'Indice de Santé Sociale, promu dans le rapport de l'Association des Régions de France, est un exemple d'indicateur construit localement et en concertation entre les différents acteurs d'un territoire. Sa construction fait suite à l'impulsion donnée par le programme « indicateur 21 » et s'est déroulée dans une démarche participative et démocratique des acteurs locaux. Cet indicateur cherche à mettre en lumière les évolutions sociales et environnementales non prises en compte dans le PIB. Cet indicateur, lui-même constituées de 15 sous-indicateurs, vient compléter les indicateurs économiques en mesurant 6 dimensions inscrites dans le baromètre des inégalités (éducation, sécurité, logement, santé, revenus, travail, emploi) et mesure également 2 autres dimensions sociales : le lien social et le lien interindividuel.

Cet indicateur a été utilisé plus spécifiquement en région île de France par les élus locaux pour mesurer les inégalités en région parisienne, et dans le Nord-Pas-Calais (région à la pointe de la recherche sur les indicateurs de richesses.)

La concertation et la collaboration entre les acteurs est une étape très importante dans la construction des indicateurs car elle permet de définir collectivement ce qui « compte » et permet d'éviter de rendre ces indicateurs trop réducteurs (c'est en ce sens que Jean Gadrey parle des indicateurs comme des « conventions socio-politique »).

On compte également d'autres initiatives de constructions d'indicateurs en France, en voici quelques exemples non exhaustifs :

- Les études d'indicateurs présentés dans le rapport IBEST (porté par le Centre de Recherche Economique du Grenoble) et une expérimentation de la méthode Spiral sur le quartier Mistral.
- Des initiatives locales dans le Pays de la Loire
- L'indicateurs « Baro'metropole » sur Rennes et les Indicateurs Sociétaux de Bien-être Territorialisés (ISBET) en Bretagne
- « l'Indicateur de bien être « capabiliste » en Lorraine
- L'indicateur de santé sociale en Nord-Pas-de-Calais

Autres exemples d'indicateurs sur le site :

<http://www.strategie.gouv.fr/publications/indicateurs-de-richesse-rapport-gouvernement>

Existe-t-il des exemples d'indicateurs de richesses autres que le PIB sur lesquels les Etats construisent leurs politiques publiques ?

Les indicateurs de richesses, en venant réinterroger nos conceptions de la richesse amènent à une réflexion plus large visant à questionner nos modèles occidentaux du développement. A cet égard, le CCFD participe depuis sa création aux travaux portant sur

les modèles de développement, et cela, entres autres, grâce aux réflexions croisées avec ses partenaires internationaux. En 2015, le CCFD -Terre Solidaire Rhône-Alpes a coordonné une délégation française réunissant salariés et bénévoles du CCFD-Terre Solidaire, élus, chercheurs et reporters pour un projet de voyage d'étude au Bhoutan L'objectif du voyage : permettre une analyse regard-croisé avec les partenaires d'Amérique Latine et d'Asie, notamment sur l'indicateur de richesse Bhoutanais sur lequel le pays construit l'ensemble de ses politiques publiques : le Bonheur National Brut.

Cet indice repose sur les quatre principes fondamentaux auxquels le gouvernement du Bhoutan attache une part égale :

- Croissance et développement économiques ;
- Conservation et promotion de la culture bhoutanaise ;
- Sauvegarde de l'environnement et utilisation durable des ressources ;
- Bonne gouvernance responsable.

Le BNB souligne l'importance de ce regard à la fois transversal et holistique sur nos actions, la nécessité d'une évaluation de l'impact direct d'une action mais aussi sur ses effets sur l'ensemble des domaines qui composent le socle de valeurs partagées. Il souligne enfin l'importance du territoire : de fait la dynamique d'élaboration de nouveaux indicateurs comme espace de redéfinition partagée d'un cadre de valeurs interroge alors fortement la question de leur transférabilité.

Au niveau international, d'autres indicateurs macroéconomiques (calculés à l'échelle des pays ou des régions) peuvent être cités :

- L'indicateur Better Life Index de l'OCDE <http://www.oecdbetterlifeindex.org/fr/>
- L'indicateur de mieux être du Canada
- L'indicateur Social Progress Index déjà adoptés par certains pays de l'Union Européenne <http://www.socialprogressimperative.org/data/spi>